



E X T R A I T
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

VILLE DE LOURDES

(HAUTES-PYRÉNÉES)

L'an deux mille quatorze et le mercredi trente avril, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de LOURDES se sont assemblés au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Josette BOURDEU, Maire.

Etaient présents :

Josette BOURDEU, Alain GARROT, Marie-Josée MOULET, Bruno VINUALES, Patricia SAYOUS, Philippe SUBERCAZES, Fabienne BORDE, Alain ABADIE, Madeleine NAVARRO, Gérard CAPEL, Michel AUSINA, Nathalie BARZU, Maxime LAFFAILLE, Annette CUQ, Jean-Luc DOBIGNARD, Anjelika OMNES, Hervé ABADIE, Odile VIGNES, Eric BARZANTI, Marie-France AUZON-LAFFITTE, Yacine KASBAOUI, Sandrine FOCESATO, Michel NICOLAU, Annick BALERI, Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI, Claude HEINTZ.

Etaient excusées :

Camille CASTERAN donne procuration à Marie-Josée MOULET
Antoinette BABIN-CHASSARD donne procuration à Michel AZOT.

Secrétaires de séance : Maxime LAFFAILLE, Yacine KASBAOUI.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2014 est adopté.

La question n° 2.1 relative au transfert de la compétence Eclairage Public au Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) des Hautes-Pyrénées est retirée de l'ordre du jour compte tenu de la nécessité de modifier les statuts du SDE.

La question n° 7.1 relative à Natura 2000 – Site « Tourbière et Lac de Lourdes » : projet de modification du périmètre est ajoutée à l'ordre du jour.

Philippe SUBERCAZES entre en séance lors de la lecture de la question n° 1.1 a Budget Primitif 2014 Budget Principal.

N° 1.1 a

BUDGET PRIMITIF 2014

BUDGET PRINCIPAL

Monsieur CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal à la majorité, sept abstentions celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Antoinette BABIN-CHASSARD, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI et une voix contre celle de Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Primitif 2014 du Budget Principal qui, avec les restes à réaliser en dépenses et recettes et la reprise par anticipation des soldes comptables de l'exercice 2013, s'établit en mouvements budgétaires conformément à la balance générale du budget de la façon qui suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de Fonctionnement	25.118.482 euros	25.118.482 euros
Section d'Investissement	<u>21.359.703 euros</u>	<u>21.359.703 euros</u>
TOTAL	46.478.185 euros	46.478.185 euros

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 b

BUDGET PRIMITIF 2014

BUDGET DE L'EAU

Monsieur CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal à la majorité et huit abstentions celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Antoinette BABIN-CHASSARD, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI et Claude HEINTZ :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Primitif 2014 de l'Eau qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation.....190.000 euros
- Section d'investissement.....384.060 euros
- Total du Budget.....574.060 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 c

BUDGET PRIMITIF 2014

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal à la majorité et huit abstentions celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Antoinette BABIN-CHASSARD, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI et Claude HEINTZ :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Primitif 2014 de l'Assainissement qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation.....2.466.000 euros
- Section d'investissement.....4.216.610 euros
- Total du Budget.....6.682.610 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 d

BUDGET PRIMITIF 2014

BUDGET DU PARKING MUNICIPAL DE LA MERLASSE

Monsieur CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal à la majorité et huit abstentions celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Antoinette BABIN-CHASSARD, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI et Claude HEINTZ :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Primitif 2014 du Parking Municipal de la Merlasse qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation.....240.500 euros
- Section d'investissement..... 35.000 euros
- Total du budget.....275.500 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 e

BUDGET PRIMITIF 2014

BUDGET DE LA REGIE AUTONOME DU GOLF

Monsieur CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal à la majorité et huit abstentions celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Antoinette BABIN-CHASSARD, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Primitif 2014 de la Régie Autonome du Golf qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation.....468.000 euros
- Section d'investissement..... 86.420 euros
- Total du budget.....554.420 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) décident, en référence à l'article L.2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, de prendre en charge à hauteur de.....185.000 euros, une partie des dépenses du service public commercial pour avoir une tarification compatible avec le potentiel de clientèle du Golf de Lourdes,

5°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 f

BUDGET PRIMITIF 2014

BUDGET DES OPERATIONS FUNERAIRES

Monsieur CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal à la majorité et sept abstentions celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Antoinette BABIN-CHASSARD, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU et Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent le Budget Primitif 2014 des Opérations Funéraires qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation.....40.000,00 euros
- Section d'investissement.....0,00 euro
- Total du budget.....40.000,00 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 g

BUDGET PRIMITIF 2014

BUDGET DES ACTIVITES INDUSTRIELLES

Monsieur CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal à la majorité et huit abstentions celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Antoinette BABIN-CHASSARD, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI et Claude HEINTZ :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Primitif 2014 des Activités Industrielles qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation..... 186.060 euros
- Section d'investissement..... 86.870 euros
- Total du budget..... 272 930 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 h

BUDGET PRIMITIF 2014

BUDGET DE L'UNITE FERMIERE MULTIVIANDES

Monsieur CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal à la majorité et huit abstentions celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Antoinette BABIN-CHASSARD, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI et Claude HEINTZ :

1°) approuvent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Primitif 2014 de l'Unité Fermière Multiviandes qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement..... 54.341 euros
- Section d'investissement 33.180 euros
- Total du budget 87.521 euros

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.1 i

BUDGET PRIMITIF 2014

BUDGET DU FUNICULAIRE DU PIC DU JER

Monsieur CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal à la majorité et huit abstentions celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Antoinette BABIN-CHASSARD, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI et Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) adoptent le Budget Primitif 2014 du Funiculaire du Pic du Jer qui s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section d'exploitation.....791.600 euros
- Section d'investissement.....215.370 euros
- Total du Budget.....1.006.970 euros**

3°) précisent que le niveau de vote est le chapitre budgétaire,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.2

TAXES LOCALES DIRECTES :
FIXATION DES TAUX DE L'ANNEE 2014

Monsieur CAPEL, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal à la majorité et huit voix contre celles de Jean-Pierre ARTIGANAVE, Marie-Henriette CABANNE, Michel AZOT, Mohamed DILMI, Antoinette BABIN-CHASSARD, Jean-Pierre GARUET-LEMPIROU, Marie-Bernadette SCERRI dit XERRI et Claude HEINTZ :

1°) votent les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2014, de la façon suivante :

Taxe d'Habitation	12,48 %,
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	18,43%,
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	30,74 %,

2°) indiquent que l'application de ces taux aux bases notifiées donne un produit fiscal "attendu" de7.584.645 euros qui permet de réaliser l'équilibre du Budget Primitif 2014,

3°) précisent que le produit fiscal est obtenu de la façon suivante :

CALCUL DU PRODUIT RESULTANT DES TAUX VOTES		
TAXES	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES 2014	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'Habitation	22.640.000 €	2.825.472 €
Taxe Foncière (bâti)	25.652.000 €	4.727.664 €
Taxe Foncière (non bâti)	102.500 €	31.509 €
TOTAL		7.584.645 €

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 1.3

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT
PARTICIPATION COMMUNALE 2014

Madame le Maire, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal à la majorité et une abstention celle de Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) approuvent la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement sur la base, en 2014, d'une contribution de 0,75 € par habitant, soit pour 15.265 habitants, un montant de 11.449 €,

3°) précisent que les crédits sont inscrits au compte 65 – 6558 – 63 – 002 220,

4°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 1.4

OPH 65 : GARANTIE D'EMPRUNT CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
POUR LA REHABILITATION DE 35 LOGEMENTS
«LES ARTS RELIGIEUX» 42 RUE DES PYRENEES A LOURDES

Monsieur GARROT, rapporteur

Après avis de la 9^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal à la majorité et une abstention celle de Claude HEINTZ :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) apportent la garantie de la Commune dans les conditions ci-après et conformément :

- aux articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- à l'article 2298 du Code Civil,

3°) vu le contrat de prêt n° 5189 en annexe signé par l'OPH 65, ci-après l'emprunteur et la caisse des dépôts et consignations :

Article 1 : Le Conseil Municipal de la Commune de Lourdes accorde sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement du Prêt n° 5189, dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par

l'emprunteur auprès de la caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières du prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

4°) autorisent Madame Le Maire à signer tous les documents découlant de la présente délibération.

N° 3.1

GROUPEMENTS DE COMMANDES :
ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE DE LOURDES
AU SEIN DES COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire, rapporteur

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) après vote à main levée, désignent les représentants de la Ville de Lourdes au sein des groupements de commandes dont elle est membre ainsi qu'il suit :

- **Groupement de commande Ville de Lourdes / CCPL pour les achats de fournitures et services courants :**

Titulaire : Gérald CAPEL

Suppléant : Marie-Henriette CABANNE

- **Groupement de commande Ville de Lourdes / CCPL dans le domaine des transports :**

Titulaire : Josette BOURDEU

Suppléant : Alain ABADIE

- **Groupement de commande avec l'association Diocésaine de Tarbes et Lourdes Sanctuaires Notre Dame de Lourdes dans le domaine des crues :**

Titulaire : Jean-Luc DOBIGNARD

Suppléant : Alain ABADIE

- **Groupement de commande avec l'Office de Tourisme et l'association Diocésaine de Tarbes et Lourdes Sanctuaires Notre Dame de Lourdes dans le domaine de la création de contenus multimédias pour la communication :**

Titulaire : Eric BARZANTI

Suppléant : Marie-Henriette CABANNE.

N° 4.1

COMITE DE DIRECTION DE L'EPIC – OFFICE DE TOURISME DE LOURDES : RENOUVELLEMENT DES MEMBRES REPRESENTANT LES PROFESSIONS ET ASSOCIATIONS INTERESSEES AU TOURISME

Monsieur VINUALES, rapporteur

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) désignent, pour siéger au Comité de Direction de l'Office de Tourisme, et après vote à main levée :

- **pour l'hôtellerie :**
 - Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Lourdes :

Titulaires : Madame Sylvie MAISONGROSSE

Monsieur Benoît CASTEROT

Suppléants : Monsieur Philippe PIQUE

Madame Marie-Pierre LABOURIE-ARMENGAUD

- **Confédération des Professionnels Indépendants de l'Hôtellerie de Lourdes :**

Titulaires : Monsieur Pascal CHARDONNET

Monsieur Pierre DURAND

Suppléants : Monsieur Jean-François MARTINEAU

Monsieur Christophe FUSTER

- **pour les campings, gîtes et meublés :**
 - Association Lourdes-Pyrénées-Campings :

Titulaire : Monsieur Jean-François LAPORTE

Suppléant : Monsieur Fabien CAZENAVE

- **pour les autres professions intéressées au tourisme :**

- **Intersyndicale de Lourdes :**

Titulaire : Monsieur Louis-François GUINGUENE

Suppléant : Madame Nicole BOYER

- **pour le Sanctuaire Notre-Dame de Lourdes :**

Titulaire : Père Horacio BRITO

Suppléant : Monsieur Thierry CASTILLO.

N° 5.1

**CREATION DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

Madame MOULET, rapporteur

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) **adoptent le rapport présenté,**
- 2) **approuvent la création de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,**
- 3°) **autorisent Madame le Maire à signer tous les actes découlant de la présente délibération.**

N° 6.1

BANC DE LA GROTTTE N° 62 : LOCATION-GERANCE

Madame MOULET, rapporteur

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1°) **adoptent le rapport présenté,**
- 2°) **approuvent la mise en location-gérance par Madame et Monsieur COUSTY du fonds de commerce exploité à LOURDES, 104 rue de la Grotte, dans les locaux formant le Banc de la Grotte n° 62, sous l'enseigne « Bijouterie du Pont Vieux », au profit de Mademoiselle Françoise VIS,**
- 3°) **autorisent Madame le Maire à signer tous les actes découlant de la présente délibération.**

N° 7.1

NATURA 2000 – SITE « TOURBIERE ET LAC DE LOURDES » :
PROJET DE MODIFICATION DU PERIMETRE

Madame le Maire, rapporteur

Après avis de la 7^{ème} Commission, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

1°) adoptent le rapport présenté,

2°) se prononcent défavorablement sur le projet d'extension de périmètre du site Natura 2000 « Tourbière et Lac de Lourdes »,

3°) autorisent Madame le Maire à signer tous documents en application de la présente délibération.